



Elaboration de l'Agenda 21 local de Portes Lès Valence

Evaluation des politiques locales au regard des principes du développement durable (Outil TrajET DD)

Synthèse Diagnostic





Sommaire

- **Préambule..... p 3**
 - 1 - Présentation de l'outil et symbolique des briques.....p 3
 - 2 - Le temps du diagnostic.....p 4

- **La cible de Portes-lès-Valence.....p 7**

- **Analysep 8**
 - 1- le volet économie.....p 8
 - 2- le volet environnement-économie.....p 11
 - 3- le volet économie-social.....p 14
 - 4- le volet social.....p 17
 - 5- le volet environnemental.....p 20
 - 6- le volet environnemental-social.....p 22



Préambule

En vue d'accompagner les collectivités dans leur démarche vers le développement durable, le réseau PLURALIS a conçu un logiciel dénommé TrajET DD (« Trajectoires pour le développement durable pour les Entreprises et les Territoires») qui fournit une représentation visuelle sous forme de cible concentrique.

Cette cible permet ainsi de visualiser l'avancement vers une politique globale de développement durable, c'est-à-dire vers la prise en compte d'un nombre croissant de bonnes pratiques ou « briques » propres à construire un développement durable du territoire.

L'outil Trajet DD fonctionne sur 3 temps qui s'intègrent bien dans la démarche Agenda 21:

- temps 1 : celui du diagnostic (avec un questionnaire basé sur une liste de bonnes pratiques ou « briques » à classer et commenter)
- temps 2 : celui des objectifs (à partir d'une approche libre)
- temps 3 : celui des actions (déclinaison des objectifs)

A l'étape actuelle (diagnostic) de l'Agenda 21, il convient d'établir la cible spécifique à la Ville Portes Lès Valence qui exprimera l'état des pratiques et fournira une analyse préalable de l'état initial de référence de la Ville de Portes Lès Valence en matière de développement durable.

1 - Présentation de l'outil et symbolique des briques

L'outil Trajet DD repose sur la symbolique des briques pour construire la stratégie et le projet. Les briques permettent de visualiser l'avancée vers un cœur de cible de la construction des politiques publiques sur des bases de développement durable.

TrajET DD propose d'identifier une liste de bonnes pratiques (ou « briques ») en matière de Développement Durable. Chaque « brique » est classée et placée sur la cible concentrique par ordre de complexité de mise en œuvre, en l'explicitant par une fiche descriptive.

Le présent document détaille une liste de thèmes ou briques destinées à analyser l'état actuel de la collectivité en matière de pratiques de développement durable.



✍ Il faut alors classer chaque item ou brique selon l'échelle de 1 à 4 proposée à chaque fois.

La cible TrajET DD

Les « briques » ou bonnes pratiques se lisent de l'extérieur vers le centre de cette cible :

- au centre de la cible, le but est une politique globale de développement durable;
- les niveaux I, II, III, IV du graphe ci-dessous correspondent à une amélioration progressive des pratiques combinées de développement durable au fur et à mesure qu'on s'approche du cœur de la cible ;
- il peut exister entre certaines « briques » une continuité dans les thèmes abordés. Il ne s'agit pas de doublon, mais bien d'un niveau supérieur dans la mise en œuvre de telle ou telle pratique.

2 - Le temps du diagnostic

Afin de permettre l'appropriation du concept de développement durable et de favoriser son intégration dans les projets stratégiques, il convient de privilégier une approche participative pour ce temps du diagnostic.

C'est pourquoi, la méthode qui a été choisie pour réaliser le diagnostic, l'évaluation des politiques publiques et actions de la ville de Portes-lès-Valence est une méthode de concertation. En effet, élus et techniciens de la ville, vous vous êtes réunis (comité d'évaluation), lors de trois ateliers de travail, pour débattre autour des briques (bonnes pratiques) qui constituent la cible TrajET DD.

Cette phase de la mission d'élaboration de l'Agenda 21 doit permettre une lecture critique de ces pratiques et politiques publiques de la collectivité. Il ne s'agit en aucun cas de porter un jugement mais bien de s'inscrire dans une démarche positive de progrès.

Méthode d'évaluation des actions :

Trois étapes se sont succédées pour permettre la réalisation de l'évaluation :

- identification des "briques";
- évaluation des "briques" ;
- explication des choix.



Le temps fort étant celui de l'exercice de notation des briques par rapport à la réalité actuelle de votre collectivité.

Effectivement, cette évaluation s'est organisée autour d'un système de notation (schématiquement : 1 quand rien n'est réalisé, 4 quand la bonne pratique est optimisée) permettant, ainsi de situer, les pratiques concrètes de votre collectivité, votre direction, votre service. Pour faciliter la notation de chaque brique, des critères de notation (descriptifs) ont été proposés et des débats constructifs, échanges, commentaires, explications, autour des actions, initiatives en cours et/ou les projets de la ville de Portes-Lès-Valence ont permis d'aider à la construction de cette notation.

Les trois réunions ont permis de diagnostiquer l'état d'avancement des pratiques de la ville au regard du développement durable. A partir de ces travaux d'évaluation, il convient de réaliser un travail de synthèse pour pouvoir finaliser cette étape de diagnostic des politiques publiques et actions de la ville de Portes-Lès-Valence.

Synthèse du diagnostic

Dans un premier temps, il s'agit, pour les cabinets d'études, de saisir, dans l'outil TraJET DD, les notations des briques afin de constituer la cible TraJET DD. On parle de « coloration » de la cible TraJET DD. Grâce à cette coloration des indicateurs, vous pouvez observer votre niveau d'avancement pour chaque bonne pratique (coloration allant du rouge où rien n'est mis en place au vert où la bonne pratique est optimisée).

La cible permet de visualiser d'un simple regard la situation actuelle de votre territoire mais aussi de zoomer sur des problématiques particulières. Elle établit également les liens entre les différentes thématiques (par ex : transports, démocratie participative, accueil des populations, impact environnemental des activités économiques, etc).

Il s'agit, ensuite, de produire un document de synthèse présentant l'analyse par volet de réflexion qui regroupe chacun un certain nombre de « briques » ou bonnes pratiques (économie, environnement, social, économie-environnement, économie-social, environnement-social).

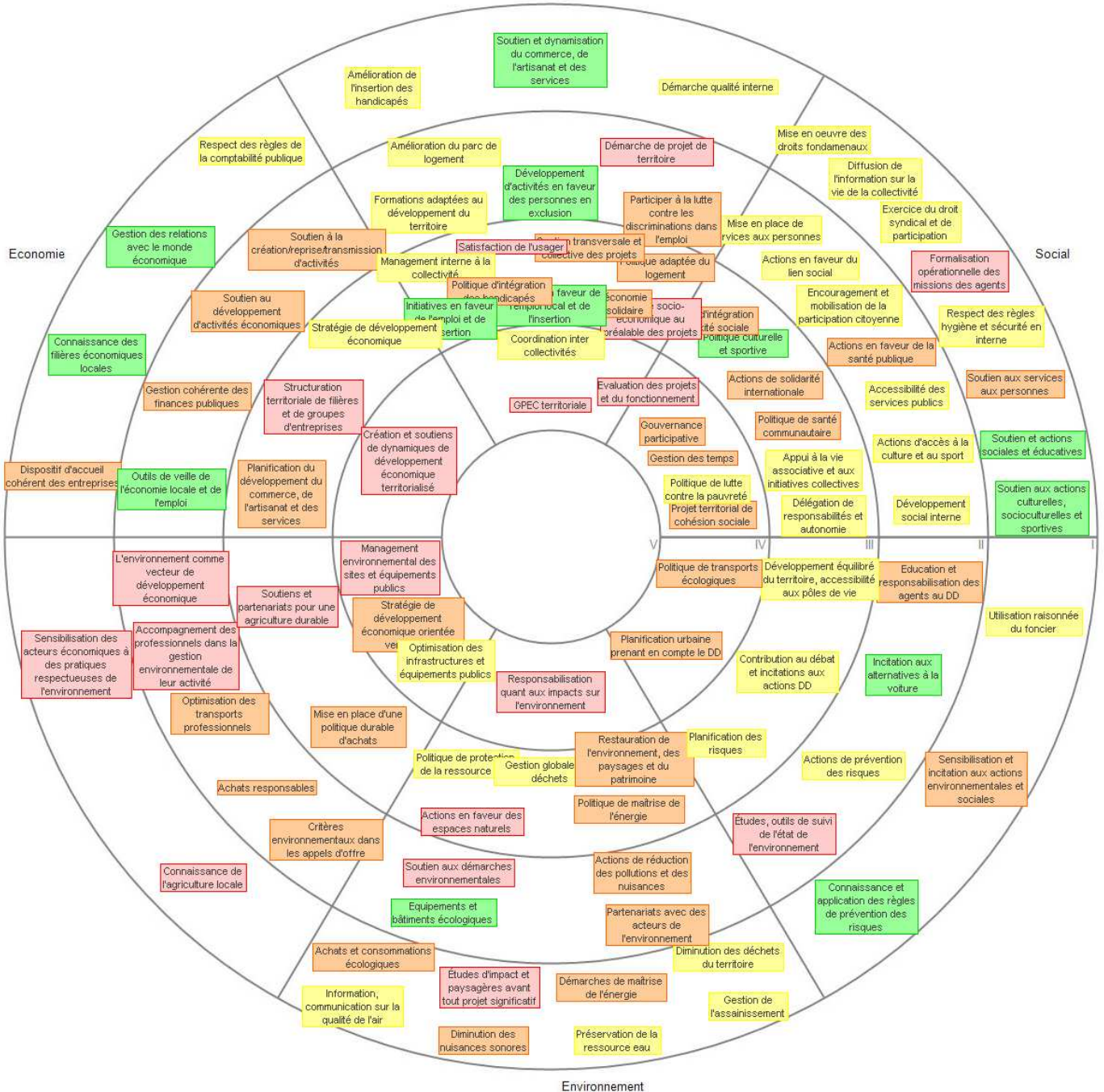
Cette analyse permet de mettre en exergue les difficultés rencontrées et/ou les réelles avancées de la ville de Portes-lès-Valence en matière de pratiques de développement durable. In fine, la ville de Portes-lès-Valence, par ce travail de synthèse, peut apprécier ses marges de progrès sur les politiques publiques et les actions menées ou à venir.



Après lecture du « document de diagnostic intermédiaire », vous avez pu apprécier collectivement la cohérence affichée par la cible TrajET DD. Certaines « briques », pratiques, étaient quelque peu contradictoires avec d'autres par rapport aux notes octroyées, et par conséquent, la coloration, qui en avait été faite dans la cible, n'était plus adaptée. C'est pourquoi, il vous a été suggéré de réinterroger ces "briques". Ainsi, vous avez procédé à une nouvelle notation pour retranscrire au mieux la réalité des pratiques menées sur la commune de Portes-Lès-Valence. Celles-ci ont ensuite été reportées dans la cible TrajET DD. La globalité du travail réalisé, ensemble, a conduit à la rédaction du présent diagnostic.

Ce document de synthèse est la dernière étape de l'évaluation des politiques publiques et pratiques de la ville de Portes-Lès-Valence au regard du développement durable.

La cible de Portes-Lès-Valence



Analyse

LE VOLET ECONOMIE

BRIQUES	Niveau	Evaluation
Brique n°13 : Structuration territoriale de filières et de groupes d'entreprises	III	1
Brique n°14 : Création, soutien de dynamiques de développement économique territorialisé	IV	1
Brique n°4 : Dispositif d'accueil cohérent des entreprises	I	2
Brique n°6 : Gestion cohérente des finances publiques	I	2
Brique n°8 : Création/reprise/transmission d'activités	II	2
Brique n°10 : Soutien au développement d'activités économiques	II	2
Brique n°12 : Planification du commerce, de l'artisanat et des services	III	2
Brique n°5 : Optimisation de la comptabilité publique en tant qu'outil de gestion	I	3
Brique n°11 : Stratégie de développement économique	III	3
Brique n°1 : Gestion des relations avec les représentants du monde économique	I	4
Brique n°2 : Connaissances des filières économiques locales	II	4
Brique n°7 : Outils de veille de l'économie locale et de l'emploi	II	4

De manière générale sur le « volet économie », on remarque qu'il n'y a pas d'incohérence entre les notations des différentes briques. Une certaine homogénéité se dégage entre les différents niveaux d'exigence ; ce qui reflète la démarche entreprise par la collectivité de Portes-lès-Valence de se saisir pleinement du développement économique. Cette démarche nouvellement lancée laisse donc apparaître des marges de progression évidentes pour la collectivité sur le « volet économie » dans la mesure où cette démarche va se développer et se pérenniser dans le temps.

Points forts repérés :

- **La mise en place d'une politique de développement économique (B1, 2, 7, 8, 10, 11) :**

Il y a une volonté forte de la commune de Portes-lès-Valence d'œuvrer pour le dynamisme économique à l'échelle communale et ceci s'illustre par la récente création du service économique en 2008. Ce dernier a les compétences pour mettre en place la stratégie de développement économique (B11) qui a été fixée par l'équipe municipale pour le territoire portois. Il s'appuie notamment sur le dispositif de veille mis en œuvre sur l'économie locale et l'emploi (B7, 2).

La commune de Portes, via le service économique, joue un rôle qui se veut davantage de l'ordre de



l'écoute et de l'orientation. Elle rencontre, échange avec les entreprises, quarante huit d'entre elles ont déjà été visitées (B1), afin de mieux connaître leurs attentes et perspectives (B2). Ceci permettant un meilleur soutien dans leur démarche de création et/ou de développement (B8, 10) et une orientation adéquate auprès des interlocuteurs compétents tels que Valence Major, CCI de la Drôme, CG de la Drôme (B1).

- **La gestion des finances publiques (B5, 6) :**

La collectivité s'est dotée de quelques outils pour optimiser la gestion des finances publiques et elle s'est fixée quelques objectifs à atteindre dans certains services. Cependant, cette démarche n'est pas systématisée à tous les services. De manière générale, la collectivité possède une vision globale et analytique de ses capacités et de ses limites budgétaires. Cependant, il y a quelques marges de progression à relever dans la mesure où tous les projets, que mène la collectivité, ne sont pas régulièrement anticipés.

Points faibles repérés :

- **La planification pour le commerce, l'artisanat et les services (B12) :**

Il existe une réelle volonté politique des élus de la ville de Portes-lès-Valence d'assurer la pérennisation et la proximité des commerces et services. Toutefois, la collectivité ne s'est dotée d'aucun outil de planification à ce jour. Aucune anticipation sur l'évolution du commerce, de l'artisanat et des services n'est réalisée à l'échelle du territoire de Portes-lès-Valence. Il existe tout de même quelques actions de soutien qui sont menées par la ville auprès des commerçants comme le financement de quelques projets de l'association des commerçants et la participation lors d'événements culturels tels que la Fête de Noël.

- **Les dispositifs de structuration des filières et de création, soutien des groupes et réseaux d'entreprises (B13, 14) :**

Si le « volet économique » prend de l'importance au sein des politiques publiques et actions menées par la commune de Portes, on remarque qu'il n'existe aucune intervention autour de la structuration des filières et des dispositifs de création et de soutien des entreprises. Ceci s'explique par le fait que la compétence incombe à une autre échelle territoriale qui est celle de l'intercommunalité : Valence Major. Ainsi, des actions sont menées mais ne sont pas portées directement par la ville de Portes-lès-Valence. Toutefois, en ce qui concerne l'accueil et l'implantation des entreprises sur le territoire voire la reprise d'activités, la ville n'est pas organisée pour avoir une démarche globale, hormis pour les quelques commerces soutenus par la ville (quelques actions ponctuelles en faveur du maintien



d'entreprises sont menées avec la location de locaux commerciaux).

Point spécifique :

Au regard des spécificités du territoire portois, toutes les briques relatives à la thématique du tourisme (B3, 9, 23) ont été supprimées dans la cible. Effectivement, il n'existe aucune activité touristique sur la commune. Seul, un équipement hôtelier est identifié sur le territoire mais sa présence n'a pas de lien direct avec une dimension touristique du territoire.



LE VOLET ENVIRONNEMENT-ECONOMIE

BRIQUES	Niveau	Evaluation
Brique n°15 : Sensibilisation des acteurs économiques à des pratiques respectueuses de l'environnement	I	1
Brique n°16 : Connaissance de l'agriculture locale	I	1
Brique n°17 : Soutiens et partenariats pour une agriculture durable	II	1
Brique n°18 : L'environnement comme vecteur de développement économique du territoire	II	1
Brique n°20 : Accompagnement des professionnels dans la gestion environnementale de leur activité	II	1
Brique n°25 : Management environnemental des sites et équipements publics	IV	1
Brique n°19 : Critères environnementaux dans les appels d'offre	II	2
Brique n°21 : Optimisation des déplacements et des transports liés aux activités professionnelles	II	2
Brique n°22 : Achats responsables	II	2
Brique n°24 : Mise en place d'une politique d'achats durables	III	2
Brique n°26 : Stratégie économique orientée vers le développement durable	IV	2
Brique n°27 : Optimisation des infrastructures et équipements publics	IV	3

Contrairement au « volet économie », le « volet environnement-économie » met en évidence une forte proportion de pratiques n'intégrant pas la dimension du développement durable. Ainsi, on relève des lacunes, de la part de la collectivité de Portes-lès-Valence, quant à la prise en compte d'orientations environnementales dans ses politiques à visée économique. Il n'y a actuellement aucune pratique ou politique menée par la collectivité qui obtint une note de 4, et deux briques de niveau I ont un état d'avancement considéré comme nul (B15, 16). Ainsi, pour ce volet « environnement-économie » des marges de progrès sont importantes pour la collectivité.

Points à conforter :

- L'intégration des enjeux environnementaux dans les actions (B19, 21, 25, 27) :

Des actions sont menées en ce sens par la commune de Portes-lès-Valence : récupération des eaux pluviales sur le centre technique municipal, projet de l'épicerie biologique avec l'AMAP, conceptions HQE et HPE des bâtiments publics avec l'utilisation d'énergies renouvelables : panneaux photovoltaïques, éclairage public à basse tension, accessibilité des différents publics et notamment pour les personnes handicapées. Une attention est également portée par les élus sur les problématiques environnementales via notamment l'inscription de critères environnementaux dans les cahiers des charges des appels d'offres.



- **La coopération entre les services « économique » et « environnement » (B26) :**

Le travail en commun entre ces services se met en place progressivement au sein de la collectivité car il y a une réelle volonté de mener des actions cohérentes. Mais cette démarche est encore au stade des prémices. Il faut l'encourager et la développer.

- **La création d'une commission sur les produits biologiques (B22, 24) :**

Cette commission a pour but de développer l'intégration des produits biologiques selon des circuits courts ou dans le cadre du commerce équitable, dans les restaurations scolaires. Des démarches sont à encourager en faveur de la valorisation des produits biologiques locaux.

Points faibles repérés :

- **La sensibilisation aux pratiques respectueuses de l'environnement auprès des acteurs économiques (B15) :**

La logique jusque là de la collectivité était de répondre à une problématique plutôt que de l'anticiper. Cependant, avec l'étude réalisée auprès des entreprises, le service économique a relevé des questionnements de celles-ci par rapport à l'environnement et au développement durable. Celles-ci souhaitent effectivement être sensibilisées pour pouvoir répondre au mieux aux enjeux réglementaires et commerciaux auxquels elles sont confrontées. Des démarches sont amorcées en ce sens, via l'Agenda 21.

- **La prise en compte de l'environnement dans le développement économique (B18) :**

L'environnement n'est, à ce jour, pas encore un vecteur de la politique de développement économique du territoire portois. Des marges de progrès sont repérées : des actions pourraient être développées en faveur de l'agriculture durable et de l'éco-industrie, surtout dans la mesure où certaines entreprises, comme nous l'avons vu précédemment, ont la volonté d'être sensibilisées autour des pratiques respectueuses de l'environnement.

- **La connaissance et le soutien de l'agriculture durable (B16, 17) :**

En ce qui concerne le secteur de l'agriculture, des données existent mais elles ne sont pas partagées par tous. La révision du PLU a permis de réaliser un diagnostic agricole mais il reste succinct et ne permet pas d'avoir une connaissance fine du secteur agricole. Le service économique de la collectivité compte prochainement recueillir des données quantitatives et qualitatives sur les filières agricoles du territoire. Même si une grande partie du territoire est située en zone agricole, la commune n'a, aujourd'hui, pas la volonté de se mobiliser davantage autour de cette thématique. Certes, des



orientations sont inscrites dans le PADD mais la collectivité n'a pas la compétence de réalisation (débat sur la clause de compétence générale). A ce jour, aucune action de soutien à une agriculture durable n'est à noter. L'enjeu est de savoir quel objectif se donne la ville concernant l'agriculture et de surcroît l'agriculture durable ? Il paraît important pour le territoire de s'en préoccuper et de prendre des dispositions.

LE VOLET ECONOMIE-SOCIAL

BRIQUES	Niveau	Evaluation
Brique n°34 : Démarche de projet de territoire	II	1
Brique n°39 : Analyse socio-économique au préalable des projets	III	1
Brique n°40 : Démarche de qualité interne	III	1
Brique n°47 : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales	IV	1
Brique n°37 : Technologie de l'information et de la communication (TIC)	II	2
Brique n°41 : Gestion transversale et collective de s projets	III	2
Brique n°43 : Politique adaptée au logement	III	2
Brique n°44 : Politique volontaire en faveur de l'intégration des personnes handicapées	III	2
Brique n°45 : Soutien à l'économie sociale et solidaire	III	2
Brique n°28 : Amélioration de l'insertion des handicapés	I	3
Brique n°29 : Satisfaction de l'utilisateur	I	3
Brique n°30 : Soutien et dynamisation du commerce, de l'artisanat et des services	I	3
Brique n°32 : Développement des activités en faveur des personnes en exclusion sociale	II	3
Brique n°33 : Lutte contre la discrimination dans l'emploi	II	3
Brique n°35 : Formations adaptées au développement des territoires	II	3
Brique n°36 : Amélioration du parc de logements	II	3
Brique n°42 : Management interne à la collectivité	III	3
Brique n°46 : Coordination des projets avec les autres collectivités	IV	3
Brique n°31 : Initiatives en faveur de l'emploi et de l'insertion	I	4
Brique n°38 : Aide aux entreprises en faveur de l'insertion	III	4

A travers l'analyse de l'ensemble des volets qui constituent le pilier économique, il ressort une forte propension de la commune de Portes-lès-Valence à porter une attention particulière au « volet économie-social » dans ses pratiques et politiques. Aucune incohérence n'est à noter. Une seule brique de niveau II concernant la démarche de projet de territoire est jugée insuffisante, toutefois c'est l'objet de la démarche d'élaboration de l'Agenda 21.

Points forts :

- **L'intégration des personnes handicapées et l'insertion des personnes en difficultés (B28, 31, 32, 33, 38, 44) :**

En ce qui concerne l'intégration des personnes handicapées, la collectivité respecte la proportion de travailleurs handicapés imposée par la loi. La ville de Portes-Lès-Valence soutient et aide au maintien et au développement des activités économiques de proximité liées à la fonction résidentielle par des actions ponctuelles et concertées (restructuration du centre-ville, aménagements de parking et passages piétons). Egalement, la ville s'engage à développer et propose des chantiers d'insertion (ex : chantier de la Chaffine). Par ailleurs, la commune de Portes se donne des règles de non



discrimination à l'embauche et de promotion professionnelle des salariés. Sachant que la main d'œuvre est faiblement qualifiée, la commune s'efforce d'accompagner les acteurs de l'emploi et de la formation bien que cela dépasse ses propres compétences.

- **Le développement des TIC (B37) :**

La commune de Portes-lès-Valence a mis en place des actions concernant le développement des nouvelles technologies d'informations et de communications comme la numérisation du cadastre, la possibilité de réserver des livres de la bibliothèque en ligne ou encore d'acheter des places au Train Théâtre via le site Internet de la ville. Des cours d'informatique sont donnés à la MJC ce qui permet de réduire la fracture numérique entre les différentes populations et les générations. Ces actions sont à développer.

- **La politique du logement (B36, 43) :**

Dans le domaine du logement, des actions sont menées pour développer et améliorer le parc mais il faudrait tendre vers davantage de prises en compte des besoins et attentes des populations notamment pour celles les plus en difficultés. A ce titre, il faut poursuivre le développement du logement locatif et notamment social avec davantage de PLAI. Il serait également intéressant de développer des actions de réhabilitation et de rénovation de certains logements délabrés.

- **La conception et la gestion de projets (B41, 46) :**

Au sein de la collectivité, des réunions inter-services sont ponctuellement organisées afin de s'informer mutuellement et de gérer de manière transversale et cohérente des projets développés dans plusieurs services. On retrouve cette idée de coordination dans la conception et la gestion de projet dans les rapports avec les territoires voisins. L'idée étant de privilégier la complémentarité au dépend de la concurrence. Des actions ponctuelles structurées sont menées avec d'autres collectivités.

Points faibles repérés :

- **L'économie sociale et solidaire (B45) :**

Très peu d'actions sont menées. On en relève quelques unes comme le soutien de la commune à l'association d'insertion par l'activité économique dans le cadre de la réhabilitation du Bois de la Chaffine ou encore la mise à disposition d'un local à une association de femmes en difficulté qui propose des services. Un projet d'épicerie sociale est en cours de réflexion.



- **Un projet de territoire à construire (B34) :**

La ville de Portes-Lès-Valence porte des orientations avec des objectifs affirmés mais de manière encore très sectorisée, il n'y a pas de vision d'ensemble cohérente. Tout est à construire et le lancement de l'élaboration de l'Agenda 21 vient conforter cette volonté de la ville de vouloir se projeter dans le futur de manière cohérente et durable ainsi que dans la révision du PLU.

- **L'évaluation des projets et démarches engagées (B29, 39, 40) :**

La ville de Portes-Lès-Valence a des marges de progression remarquable dans ce sens. La culture de l'évaluation est à développer. Actuellement, les projets qui sont conduits par la collectivité ne bénéficient pas d'analyse socio-économique en dehors des obligations réglementaires. Il n'y a aucune étude d'impacts des enjeux sociaux et économiques, et de démarche d'évaluation. Dans le même sens, aucune mesure de la satisfaction de usagers n'est mise en œuvre par la collectivité.

- **La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences territoriale (B47).**

La collectivité n'intervient pas dans ce domaine.

LE VOLET SOCIAL

BRIQUES	Niveau	Evaluation
Brique n°52 : Formalisation opérationnelle des missions des agents	I	1
Brique n°72 : Existence d'un dispositif d'évaluation des projets/du fonctionnement de la structure	IV	1
Brique n°50 : Soutien aux services aux personnes	I	2
Brique n°59 : Actions en faveur de la santé publique	II	2
Brique n°63 : Actions de solidarité internationale	III	2
Brique n°67 : Politique d'intégration et de mixité sociale	III	2
Brique n°68 : Politique de santé communautaire	III	2
Brique n°69 : Contribution à un projet territorial de cohésion sociale	IV	2
Brique n°70 : Gestion des temps	IV	2
Brique n°71 : Gouvernance participative	IV	2
Brique n°51 : Respect des règles d'hygiène et de sécurité en interne	I	3
Brique n°53 : Exercice du droit syndical et participation	III	3
Brique n°54 : Diffusion de l'information sur la vie de la collectivité	III	3
Brique n°56 : Encouragement à et mobilisation de la participation citoyenne	III	3
Brique n°55 : Mise en œuvre des droits fondamentaux	III	3
Brique n°58 : Actions en faveur du lien social	III	3
Brique n°60 : Amélioration de l'accessibilité des services publics	III	3
Brique n°61 : Développement social interne	III	3
Brique n°64 : Appui à la vie associative et aux initiatives collectives	III	3
Brique n°65 : Délégation de responsabilités et autonomie	III	3
Brique n°73 : Politique de lutte contre la pauvreté	IV	3
Brique n°48 : Soutien aux actions culturelles, socioculturelles et sportives	I	4
Brique n°49 : Soutien et actions sociales et éducatives	I	4
Brique n°57 : Actions en faveur de l'accès à la culture et au sport	II	4
Brique n°62 : Mise en place de services aux personnes	II	4
Brique n°66 : Politique culturelle, socioculturelle et sportive	III	4

A l'image du « volet économie-social », le « volet social » illustre parfaitement la volonté de la ville de Portes-lès-Valence de s'engager dans l'action sociale par la forte proportion des briques notées entre 3 et 4.

Points forts repérés :

- **La politique culturelle, socioculturelle et sportive (B48, 49, 57, 66) :**

Véritable implication de la collectivité autour de la politique culturelle et sportive avec la mise en place d'actions tout en remarquant la faiblesse des indicateurs de suivi et d'évaluation de cette politique.

- **La politique de lutte contre la pauvreté et la précarité (B55, 58, 60, 73) :**

La collectivité met en œuvre une véritable politique de lutte contre la pauvreté et la précarité sur le territoire de Portes-lès-Valence par une action transversale et structurée dans le temps et dans l'espace associant pleinement les différents acteurs (B73).



Des actions sont menées :

- à destination des personnes en situation de précarité (B55), une analyse des besoins sociaux est en cours de réalisation),
- en faveur du lien social (B58) afin de porter une attention particulière aux personnes dépendantes (soutien à une association de jeunes rendant visite aux personnes âgées, organisation du Réveillon solidaire, etc),
- pour améliorer l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduites (B60).

- **Les services aux personnes (B50, 62, 70) :**

La ville de Portes-lès-Valence informe et assure la promotion des services existants sur le territoire auprès de la population (B50). Elle met en place des services et équipements visant à faciliter la vie des familles notamment au regard de leur disponibilité professionnelle (B62, 70) par l'adaptation des horaires pour l'accueil périscolaire, de la crèche. Toutefois, malgré un nombre important d'équipements sur le territoire, des efforts sont à fournir pour s'adapter à l'évolution de la structure de la population et pour répondre à la problématique de la saturation des équipements scolaires et de petite enfance.

- **La vie associative (B64) :**

La collectivité favorise la consolidation, le développement de la vie associative et de l'innovation par une aide régulière. La vie associative sur Portes-lès-Valence est très dynamique (80 associations ont déposé leur statut en mairie en 2008) et il y a une forte volonté de la municipalité de la préserver.

- **Les conditions de travail du personnel de la collectivité (B51, 52, 53, 61, 65) :**

Les moyens nécessaires sont consacrés à la santé au travail pour le personnel de la collectivité (B51) afin de favoriser l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité. Les conditions d'exercice des activités syndicales sont satisfaisantes (B53). Un processus d'échange avec les partenaires sociaux et les membres du personnel permet d'identifier des enjeux de la vie de la collectivité notamment concernant les progressions professionnelles des agents (B61). Toutefois, une appréciation contradictoire des participants est à noter concernant les briques 65 et 52. Dans ces conditions, dans la mesure où il n'y a pas de formalisation des missions et responsabilités des agents (B52), comment est-il possible de déléguer des responsabilités et autonomiser les agents (B65), s'il n'existe pas de fiche de poste qui permette de savoir quelle est la portée de ces responsabilités ?



Points faibles repérés :

- **La santé publique (B59, 68) :**

La ville de Portes-lès-Valence mène des actions ponctuelles d'information et de sensibilisation des habitants aux principaux problèmes de santé individuelle et collective (Semaine Bleue, projet de restauration biologique dans les cantines, projet Santé Jeunesse) mais il n'y a pas de réelle politique de soutien en faveur de la santé sur le territoire.

- **La solidarité internationale (B63) :**

Faible soutien aux actions de solidarité internationale dans la mesure où il n'existe pas d'association humanitaire sur le territoire (chantiers en Ukraine, Burkina, Algérie).

- **L'évaluation des projets et du fonctionnement de la collectivité (B72) :**

Comme nous l'avons évoqué précédemment dans le « volet économie-social », il n'existe pas à ce jour de dispositif d'évaluation des projets de la collectivité et de son fonctionnement. Ce dispositif est à créer.

Points à conforter :

- **La gouvernance participative (B54, 56, 71) :**

Même si la collectivité s'est dotée d'outils de communication diversifiés pour informer la population (B54) sur la vie locale, qu'elle souhaite associer les habitants autour de projets (B56) ou encore qu'elle met en place des instances de consultation et de proposition (création de deux comités de quartiers), des marges de progrès existent pour favoriser de manière systématique l'implication citoyenne dans la gestion de la collectivité (actions, projets).



LE VOLET ENVIRONNEMENTAL

BRIQUES	Niveau	Evaluation
Brique n°79 : Etudes d'impact et paysagères pour tout projet significatif	I	1
Brique n°83 : Soutien aux démarches environnementales	II	1
Brique n°87 : Actions en faveur des espaces naturels	III	1
Brique n°92 : Responsabilisation du public et des acteurs quant à leur impact sur l'environnement	IV	1
Brique n°75 : Diminution des nuisances sonores	I	2
Brique n°78 : Achats et consommations écologiques	I	2
Brique n°80 : Démarches de maîtrise de l'énergie	I	2
Brique n°81 : Les espaces verts	I	2
Brique n°84 : Actions de réduction des pollutions et des nuisances	II	2
Brique n°85 : Partenariat avec des acteurs de l'environnement	II	2
Brique n°88 : Politique de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables	III	2
Brique n°91 : Démarches concourant à la restauration de l'environnement, des paysages et du patrimoine	III	2
Brique n°74 : Information et communication sur la qualité de l'air	I	3
Brique n°76 : Préservation de la ressource en eau	I	3
Brique n°77 : Gestion de l'assainissement	I	3
Brique n°82 : Diminution des déchets du territoire	I	3
Brique n°89 : Politique de protection de la ressource en eau	III	3
Brique n°90 : Collaborations pour une gestion globale des déchets	III	3
Brique n°86 : Incitation et construction d'équipements et de bâtiments écologiques	II	4

L'évaluation des politiques de la ville fait apparaître que les forces et faiblesses de la collectivité en matière d'environnement ne suivent pas forcément la logique de la cible, des briques de niveau 1 pouvant ne pas être mises en œuvre tandis que des briques de niveau 3 sont déjà atteintes quand à leurs objectifs.

Les points forts repérés :

- **L'intégration d'exigences écologiques dans les infrastructures et constructions (B86) :**

La collectivité intègre désormais systématiquement ces exigences, même si les réalisations ne sont pas encore nombreuses à ce jour. Toutefois elle note qu'il s'agit d'une pratique interne : il n'y a pas de sensibilisation des porteurs sur cet aspect ni de formation-sensibilisation du personnel de la ville.

- **La gestion des déchets (B82 et 90) :**

Elle relève principalement de la compétence de Valence Major. Toutefois la collectivité a aussi mis en œuvre des actions à son échelle en ce qui concerne les déchets du marché (amélioration de la gestion et du tri des déchets, sensibilisation des forains) et la sensibilisation des scolaires. Des



progrès restent à accomplir en ce qui concerne les déchets des entreprises. Si la gestion des déchets des professionnels ne relève pas de la compétence de la ville des actions d'informations/sensibilisations pourraient être menées, un besoin étant identifié par le service économique. Le suivi des actions et le retour aux habitants restent à développer.

- **La gestion de l'eau (B76, 77, 89) :**

Elle relève à la fois de compétences intercommunales en ce qui concerne les ressources et de compétences communales pour la gestion des réseaux et de l'assainissement. De nombreuses actions ont été engagées sur les réseaux et la collectivité adhère à des syndicats intercommunaux pour la diversification des ressources, la préservation et la gestion des cours d'eau. Les éléments d'amélioration porteraient sur les économies d'eau dans les bâtiments et la gestion des espaces verts.

Les points faibles repérés :

- **Les actions à destination des habitants et autres acteurs (B83, 85, 92) :**

Ces actions visant principalement à favoriser des pratiques éco-citoyennes (soutien aux démarches environnementales, responsabilisation du public et des acteurs, partenariat avec des acteurs de l'environnement) ne sont que très faiblement entreprises sur la commune. Ce constat est mené transversalement par la collectivité sur l'ensemble des champs environnementaux et socio-environnementaux « la sensibilisation constitue un point faible ».

- **Les actions d'étude préalable et de suivi sur les projet, la mise en œuvre de mesures compensatoire (B79, 91) :** mais la pratique se développe.

- **Les actions en faveur des espaces naturels et espaces verts (B81, 87):**

La commune n'est pas concernée par la présence d'éléments remarquables du patrimoine naturel. En matière d'espaces verts et de détente, beaucoup de choses restent à créer et à développer. Des projets existent comme celui du « Bois de la Chaffine ».

Points à conforter :

- **Les démarches de maîtrise de l'énergie (B80, 88):**

Des actions d'évaluation des consommations ont été menées à l'échelle des bâtiments et la ville a noué des partenariats avec les acteurs de l'énergie, toutefois les actions de réduction doivent être concrétisées.



- La diminution des nuisances et particulièrement des nuisances sonores (B75, 84)

- Les achats et consommations écologiques (B78):

Quelques achats sont effectués.



LE VOLET ENVIRONNEMENTAL – SOCIAL

BRQUES	Niveau	Evaluation
Brique n°97 : Etudes, outils de suivi de l'état de l'environnement	II	1
Brique n°95 : Sensibilisation, éducation et responsabilisation des agents au Développement Durable	II	2
Brique n°96 : Sensibilisation et incitation aux actions environnementales et sociales	II	2
Brique n°98 : Prévention des risques et protection des populations	II	2
Brique n°103 : Planification urbaine prenant en compte le développement durable	IV	2
Brique n°104 : Politique de transports et de déplacements écologiques	IV	2
Brique n°94 : Utilisation raisonnée du foncier	I	3
Brique n°100 : Réduction des risques et réparation des dommages	III	3
Brique n°101 : Contribution au débat et incitation aux actions DD	III	3
Brique n°102 : Développement équilibré du territoire, accessibilité aux pôles de vie	III	3
Brique n°93 : Gestion des risques	I	4
Brique n°99 : Sensibilisation, incitation aux alternatives à la voiture	II	4

Le volet environnemental et social ne présente pas plus de logique entre les briques de niveau I à IV que le volet environnemental.

Les points forts repérés :

- La gestion des risques ainsi que leur réduction (B93 et 100) :

La commune a procédé au diagnostic des risques sur son territoire et a pour objectif la diffusion de l'information et la prévention. Des exercices de simulation ont été réalisés dans cet objectif. Toutefois, cet aspect reste à renforcer (B98). A noter que des actions de dépollution des sols ont déjà été menées.

- Le développement de modes de transports alternatifs à l'automobile (B99):

Cette réflexion est largement engagée sur le territoire. Beaucoup de choses sont néanmoins planifiées (PDU) ou à l'état de projet et restent à concrétiser (B104). Les actions de sensibilisation à destination de la population restent à mener.

- L'intégration du développement durable dans la politique d'aménagement du territoire :

La ville de Porte a notamment engagé des actions pour le désenclavement du quartier Ouest et sur l'accessibilité aux transports (B102). L'utilisation raisonnée du foncier fait désormais partie des objectifs de développement (B94). Des éléments restent cependant à concrétiser et les différents documents de planification ne sont pas encore forcément en cohérence (B103).



Les points faibles repérés :

- **La réalisation et la valorisation d'étude et de suivi de l'état de l'environnement (B97)**

- **La sensibilisation et l'éducation au développement durable (B95, 96, 101) :**

Que ce soit en interne (B95) ou à destination de la population (B96), sauf en ce qui concerne l'organisation du débat concernant le DD, action pour laquelle la commune est déjà impliquée (B101).